

# Institutions financières et réglementations prudentielles

Niveau d'étude  
**Bac +5**

Composante  
**Institut d'Administration  
des Entreprises (IAE)**

Période de l'année  
**Semestre 3**

## En bref

- # **Langue(s) d'enseignement:** Français
- # **Méthode d'enseignement:** A distance
- # **Organisation de l'enseignement:** Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation
- # **Ouvert aux étudiants en échange:** Non

## Heures d'enseignement

Institutions financières et réglementations prudentielles - TD	TD	27h
--	----	-----

## Programme détaillé

Le système bancaire français a connu un changement majeur avec la mise en place de la loi bancaire de janvier 1984, qui a complètement modifié l'équilibre instauré après la deuxième guerre mondiale. Cette loi bancaire ne faisait qu'accompagner un mouvement international de désintermédiation, et de réorganisation du système au niveau européen. Nous étudierons dans un premier chapitre les défis auxquels les systèmes bancaires européens, en particulier français, ont dû faire face dans les années 1980 et 1990, et les enjeux liés à la régulation.

Le deuxième chapitre détaille les évolutions récentes du système bancaire français : concurrence accrue, course à la taille, etc. Le troisième chapitre traite des fondamentaux bancaires, et présente la théorie de la banque, en essayant de répondre à une question en apparence simple : à quoi sert une banque ? (C'est-à-dire : quel(s) service(s) rend-elle à l'économie ?). Création monétaire, collecte de l'épargne, traitement de l'information, gestion du risque... on le verra, la banque a une activité variée, donc complexe.

## Présentation

### Description

Le système bancaire a connu ces dernières années des évolutions très marquées, certaines d'entre elles particulièrement visibles (la faillite de Lehman Brothers en est peut-être l'exemple, voire le symbole le plus marquant).

Les banques sont au cœur de l'activité économique : nos économies sont des économies monétaires, et la création monétaire est justement la spécificité des banques. Il y a donc un paradoxe fondateur : les banques remplissent, en créant de la monnaie via les crédits qu'elles accordent, un rôle central, voire vital, pour l'économie, une quasi-mission de service public.

Le quatrième chapitre traite des enjeux et difficultés de la régulation bancaire. La spécificité du métier bancaire, à la fois quasi service public et activité privée, oblige l'état à réguler de manière particulière le système bancaire. Comme le rappelle J-P. Pollin « il n'existe pas de contrôle prudentiel pour les entreprises non-financières comme il en existe dans le cas des banques. C'est donc que les établissements de crédit ont des particularités qui confèrent à leur défaillance des conséquences plus graves, sinon de nature différente ». Cette régulation se heurte à deux types de difficultés : elle doit être équilibrée, et, du fait des évolutions étudiées au chapitre 1, elle doit être transnationale, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas, sous peine d'inefficacité, se limiter aux frontières nationales. La crise récente a bien souligné la nécessité d'une régulation efficace, et surtout les conséquences dévastatrices auxquelles l'économie s'expose quand le système bancaire vacille.

Pour conclure, le chapitre 5 présente une étude de cas, et revient en détail sur la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008. Ce chapitre mobilise toutes les connaissances vues et développées dans les chapitres précédents, pour les appliquer à ce qui est l'événement majeur de ces dernières années dans le domaine économique et financier, et tenter d'en comprendre les raisons et les conséquences. Le comportement des banquiers comme des régulateurs a été profondément et durablement affecté par cette faillite.

## Bibliographie

Akerlof (1970) : « The Market for Lemons », *Quarterly Journal of Economics*, p.488-500.

Bernanke, B. (1983) : « Non Monetary Effects of the Financial Crisis in the Propagation of the Great Depression », *American Economic Review*, vol. 73, p.257-276.

De Boissieu, Ch. (2008) : « Implications de la crise sur la régulation bancaire et financière », *Risques*, n°73-74, p.329-336.

Conseil Economique, Social et Environnemental (2009) : *La crise bancaire et la régulation financière*, Avis et Rapports du CESE.

Cartapanis, A. (2003) : « Vers une prévention macro-prudentielle des crises financières internationales », *Revue d'économie financière*, n°70.

Galbraith, J.K (1993) : *A Short History of Financial Euphoria*, Penguin Books.

Kindleberger, C (1978) : *Manias, Panics and Crashes*. New York : Basic Books.

Minsky H. (1975) : *John Maynard Keynes*. New York : Columbia University Press.

Minsky, H. (1982) : *The Financial Instability Hypothesis, Capitalist Process and the Behaviour Economy* », in Charles Kindleberger and Jean-Pierre Laffargues (eds.), *Financial Crises, Theory and Policy*, Cambridge University Press.

Nouy, D. (2008) : « Bâle 2 face à la crise : quelles réformes ? », *Risques*, n°73-74, p.342-349.

Rajan, R. (2005) : « Has Financial Development Made the World Riskier? », in *The Greenspan Era : Lessons for the Future*, Federal Reserve Bank of Kansas City.

Plantin, G., Sapra H. et Shin H.S. (2008) : « Comptabilisation en juste valeur et stabilité financière », *Revue de la Stabilité Financière*, n°12, p.93-103.

Plihon, D. (2000) : « Quelle surveillance financière pour l'industrie des services financiers », *Revue d'Economie Financière*, n°60.

Rochet, J.C. (2008) : « Procyclicité des systèmes financiers : est-il nécessaire de modifier les règles comptables et la réglementation actuelle ? », *Revue de la Stabilité Financière*, n°12, p.105-110.

---

## Infos pratiques

### Lieu(x)

# Poitiers-Centre Ville

### En savoir plus

# <https://iae.univ-poitiers.fr/>